

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve l'exposé de Monsieur le Maire ainsi que le Cahier des Charges & le tableau des impôts, intérêts & annuités dont il est donné lecture.

Fait & délibéré, les jour, mois & an sus dits.
 A Lehanz L. Laurente J. Coz J. Duzy Peneaz
 H. Tanter J. Garcoz F. Lemer
 J. Coz H. Pignier M. Tanz & Coz
 M. Tanz & Coz J. Tanz
 M. Tanz & Coz J. Tanz

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, dimanche prochain 1^{er} Mars 1925 à 8 heures 1/2 du matin, au lieu ordinaire de leurs séances, pour la Session de Février.

Ordre du Jour

- 1^o Prolongement de la Ligne des Tramways jusqu'aux Croix-Moulins. Lettre de Monsieur le Préfet autorisant la réalisation de l'emprunt par voie de souscription publique et les modalités d'amortissement.
- 2^o Correspondance et divers
- 3^o Curage des ruisseaux
- 4^o Chemins 1^{er} ordre Programme de 1926. Circulaire de M^r le Préfet
- 5^o Société Lille Bonnières & Colombes. - Demande d'acquisition de terrain
- 6^o Fournitures scolaires pour 1925 - Renouvellement du traité Brelet
- 7^o Electricité. - Extension du réseau
- 8^o Bac de Contemoult à Chantenay. - Lettre de M^r l'Ingénieur en chef des Ponts & Chaussées
- 9^o Police Municipale. - Organisation
- 10^o Cotes irrécouvrables. - Approbation du Conseil
- 11^o Pétition des habitants de la Blordière pour amélioration du



12. Une amélioration du chemin rural N° 7 entre la Classerie et la limite de la Commune, vers la Pierre Unne.
 Pétition des propriétaires intéressés.
 13. Ouverture de Crédits.
 14. Assurances.

A Reçu le 22 février 1925
 Le Maire

Chapuis

Session ordinaire de Février

Séance du 1^{er} Mars 1925

L'an mil neuf cent vingt-cinq, le premier du mois de mars à 8 heures 1/2 du matin, le Conseil municipal dûment composé par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Vigier-Maire, pour la session ordinaire de Février.
 Présents : M^{rs} Vigier, Saureste, Turbel, Ordronneau, Piquet F. Cadet, Redor, Pénau, Saupin-Garcin, Vroissant, Golyrain, Le Lamer, Fouquet, Boyer, Piquet E. Utaud J. Volatque et Utaud F.

Absents : M^{rs} M. Gendron & Dupont excusés

Conformément à l'art. 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M^r Vroissant ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Au début de la séance, Monsieur le Maire rappelle au Conseil, le souvenir de M^r Patry, doyen de l'Assemblée, décédé depuis la dernière réunion. Il propose, sur la demande des habitants du quartier, de donner son nom à une nouvelle percée aboutissant à la rue de l'Industrie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Assistance aux
Vieilles

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes des personnes tendant à bénéficier de la loi du 14 juillet 1905, sur l'assistance aux Vieilles, aux infirmes & aux incurables

1^{re} Oger ve Esneau, à la Croix Médard, admise à 18 francs.

2^{re} Quibruac Germaine, rue Alma Louaine 15, admise à 8 francs.

3^{re} Marchais Léontine au Bury, non admise, possède une maison indistinctement avec sa sœur & sa mère d'une valeur réelle de 8 à 10.000 francs.

4^{re} Benoit Françoise, à la Haute Plé, non admise, son gendre Herbouich, est dans une situation lui permettant de contribuer pour une somme supérieure à l'allocation, de plus le père a un fils célibataire qui peut également lui venir en aide.

5^{re} Prault Françoise, à la Basse Lande, admise à 8 francs.

6^{re} Rabonneau ve Rouleau, à la Jaque, non admise, reçoit de ses enfants un secours supérieur à l'allocation de l'Etat.

7^{re} Herdaume ve Bertho, à la Haute Plé, non admise, ses enfants sont en mesure de lui fournir les ressources suffisantes.

8^{re} Herrouet ve Herrouet, à la Grand'haie, admise à 7^{fr}, le gendre peut fournir le complément.

9^{re} Labbé Berthe, à Ertemoult, à l'hospice.

Le Conseil ratifie la décision du Bureau de Bienfaisance, au sujet de la radiation de plusieurs arrêtés.

ve Sarpin. au Landreau - Jikeau, à la Haute

Assistance aux familles
nombreuses

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les demandes des personnes tendant à bénéficier de l'assistance aux familles nombreuses

1^{re} Perrin Eugène, à la Jaque, admis pour l'allocation.

2^{re} Rampillon Auguste, à la Morinière, admis pour l'allocation.



3^e Aurain Angèle à la Basse Lande, admise pour l'allocation

4^e Overy épouse ^{devenue} Baloché à Crantemault, admise pour l'allocation

5^e Cesse Suzanne épouse séparée de Martin, rue Nationale 3, non admise, situation irrégulière.

Assistance aux femmes en couches

Monsieur le Maire dépose au bureau les demandes formées par les personnes qui désirent bénéficier de l'assistance aux femmes en couches.

Savoir:

1^{re} Mme Viroal née Scavennec, à la Blondie, admise.

2^{de} Mme Bécand, née Hauray, à Ragon, non admise.

3^{de} Mme David née Costier, à Crantemault, non admise, ressources suffisantes.

4^{de} Mme Jofau née Jamier, à la Jaspère, admise.

5^{de} Mme Morin née Jibat, rue Chupier, admise, sans retour (séjour à la maternité).

6^{de} Mme Martin née Cesse, rue Nationale 3, admise.

7^{de} Mme Rochteau née Angibault, aux Eras-Maulins, admise.

Ouverture de crédits

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir voter les crédits complémentaires ci-dessous désignés, pour le règlement de dépenses effectuées en 1934.

Savoir:

Art 2	Frais de bureau de la Mairie	537.05
" 3	Imprimés à la charge des communes	1.70
" 5	Frais des registres de l'Etat-Civil	62.80
" 9	de confection du rôle des chiens	5.01
" 15	de perception des droits de distillation	2.48
" 24	Sapeurs pompiers & matériel d'incendie	1874.05
" 32	Entretien des Bâtimens communaux	5000.00
" 34	des fontaines & mares	206.04

art 39	Contingent pour enfants assistés	490..
42	Dépenses d'assistance médicale gratuite	14319.18
47	Contingent pour protection santé publique	825.04
52	Frais de confection de la matrice générale	133.22
57	Chauffage et balayage des classes	516.04
58	Mobilier scolaire & matériel d'enseignement	1200..
60	Salaire de la femme de service à l'école maternelle	20..
75	Salaire des consommateurs de la voirie urbaine	1109..
87	Entretien des chemins vicinaux reconnus	2000..
97	Dépenses du Conseil des Prud'hommes (1923-1924)	599.35
202	Primes à la Natalité	300..
204	Fourniture & pose de pancartes pour autos	487.58
214	Déplacement d'un monument dans le cimetière	1100..
235	Emploi Subjeun Etat pour application loi R. C.	120.90
"	Contingent pour enfants assistés (solde 1923)	566.05
"	" " assistance aux vieillards " "	2021.18
"	" " " médicale " "	193.58
"	Abattoir Intercommunal (brandenburg, timbre et impôt du procès verbal de réception des bœufs	144.88
"	Honoraires de M. Jander	1500..
"	Retraite de Callet, ancien cantonnier (N ^{bre} et P ^{bre})	90..

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
vote, sur les fonds disponibles de la commune, les crédits
proposés par Monsieur le Maire.

Ouverture de crédits

Exercice 1925

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de vouloir bien voter au budget de 1925, les crédits ci-après:	
1 ^{re} Retraite de Callet - ancien cantonnier de Janciers à fin juillet	315 ⁺
2 ^{de} Intérêts à payer à M ^{re} Dreyer par suite de l'acquisition du terrain de la Fraternité (du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} février 1925)	167 ⁺
Total	482⁺

Adopté

Bureau de Bienfaisance

Ouverture de crédits

Le Conseil municipal donne son avis favorable à
la délibération de la Commission administrative du Bureau
de Bienfaisance portant ouverture de crédits (Exercice 1924)

Sera

art 8	Pain & denrées alimentaires	1027.93
-------	-----------------------------	---------

10 - Chauffage et logement	52.90
19. Dépenses de la pharmacie	1500.
22. Chaussures & vêtements	108.

Curage des ruisseaux

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 12 février dernier relative au curage des ruisseaux, n'est pas d'avis que ce travail soit entrepris cette année, aucune réclamation n'ayant été faite au sujet de débordement des eaux.

Chemins V^e ordinaires
Programme de 1926

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une circulaire de Monsieur le Préfet en date du 20 janvier 1925 relative à la construction de chemins vicinaux ordinaires pouvant être compris dans le programme des travaux à subventionner par le Conseil Général par application de la loi du 12 mars 1880.

Le Conseil municipal ne prévoit pour le moment, la construction de chemins de cette nature.

Sté Lille Bonnières & Colombes
Demande d'acquisition
de terrain

Monsieur le Maire dépose sur le bureau, une demande d'acquisition de terrain formée par M^{rs} Georges Lelarge, Directeur Général de la Société "Lille Bonnières & Colombes", en vue de l'acquisition du sol de l'ancien chemin du Port au Vê à la Suferie.

Il communique ensuite à l'Assemblée les plans & rapport dressés par Monsieur le Mayor Communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que ce chemin est devenu complètement inutile à la Commune & aux habitants, par suite des acquisitions de la Société Lille Bonnières & Colombes,

Est d'avis de céder à la dite Société, le terrain qu'elle sollicite à raison de 7 francs l'arp (prix offert par elle-ci) soit pour la parcelle dont la surface est de 168 arps : 1176 francs.

Fournitures scolaires
pour 1925

Renouvellement du traité
Brelet

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à traiter au mieux des intérêts de la Commune avec Monsieur Brelet, libraire à Nantes, pour les fournitures classiques à faire en 1925, aux élèves des écoles communales.

Cotes irrécouvrables

Le Conseil municipal donne son approbation à l'état des cotes irrécouvrables comprises dans les rôles de 1923.

Prestations: 287.40 - Chiers: 45+

Prolongement de la ligne
des tramways jusqu'aux
3 Moulins

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté de M. le Préfet en date du 11 février 1925 autorisant la Commune de Roffé à contracter un emprunt de 15.000 francs destiné à subventionner la C^{ie} des Tramways de Nantes en vue du prolongement de la ligne Rennes - Pont Rousseau jusqu'aux 3 Moulins. - Cet emprunt sera réalisé par voie de souscriptions publiques. - Ledit arrêté autorise également la Commune à s'imposer extraordinairement pour l'amortissement de cet emprunt. Le Maire rappelle au Conseil l'engagement pris par la Commune relativement à l'installation d'une ligne de tram dans la rue Félix Faure, de réglementer la circulation générale au carrefour de Pont Rousseau et dans la dite rue. - Il propose d'affecter un garde champêtre qui sera plus spécialement chargé de faire respecter le Code de la Route & les arrêtés municipaux en vigueur concernant la circulation. - Cette disposition préparatoire sera mise en application à partir du 1^{er} Septembre prochain. D'autre part il informe le Conseil que l'éclairage de ces voies sera prochainement intensifié par l'installation de lampes électriques du modèle adopté récemment par la Ville de Nantes. Après en avoir délibéré.

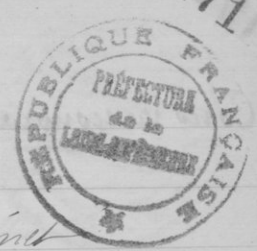
Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'exposé de Monsieur le Maire.

Electricité
Eclairage dans la C^{ie} de Roffé

Transaction avec la
S^{te} Nantaise

Monsieur le Président expose qu'à la suite des pourparlers engagés avec la Société Nantaise d'Electricité en vue de l'extension du réseau de l'éclairage particulier dans la commune de Roffé, la municipalité a été amenée à demander certaines modifications au plan d'éclairage qui lui était soumis, notamment les prolongements sur les chemins vicinaux Nos 12 & 19, amélioration du réseau de distribution dans les villages des Chapelles etc. . . .

Ces extensions & modifications devant occasionner à la Société Nantaise d'Electricité un supplément de dépenses assez sensible, M. le Maire, après discussion avec la dite Société, est arrivé à un accord proposant une participation forfaitaire de trois mille francs qui seraient payables en trois annuités égales sur les exercices des années



1926 - 1927 - 1928

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son entière approbation à cet accord & émet le vœu que les travaux en question soient exécutés immédiatement à la suite des installations actuellement en cours.

Passerelle

Monsieur le Maire expose au Conseil que la question de la passerelle pour piétons projetée en enveloppement du nouveau Port de la Ligne Nantes-Pornic a fait l'objet d'une conférence entre les services & les collectivités intéressées, tenue à la Mairie de Nantes, le 7 février dernier.

La répartition de la dépense évaluée à 250.000 francs prévoyait une part contributive de 40.000 francs à verser par la Chambre de Commerce et de 50.000 francs par les Industriels de l'Île St. Anne.

Or M^r le Président de la Chambre de Commerce déclare que sa Compagnie ne pourra pas dépasser le chiffre de 25.000 francs et M^r Delafay au nom des Industriels informe que la part contributive de ceux-ci atteindra à peine 30.000 francs.

transmis par M^r le Maire le 10 mars 1928

Il en résulte que le total des participations, y compris celles de la Ville de Nantes et de la Commune de Rezé atteint actuellement 215.000 francs, et qu'il manque 35.000 francs pour parfaire la somme demandée par les chemins de fer de l'Etat.

D'autre part la question des accès sur la rive droite du bras de Pirmit, dans l'état actuel des lieux, comporte de réelles difficultés et ont donné que les terrains situés dans le périmètre formé par la ligne Nantes-Pornic, la voie des Recollets & la rive du bras de Pirmit, ont été acquis par la C^{ie} Générale Transatlantique.

De plus, le représentant de l'Administration des Chemins de fer de l'Etat, fait remarquer qu'il ne faut pas compter utiliser la plate-forme des voies privées comme débouché de la passerelle projetée.

Le Conseil municipal voulant marquer son désir de voir réaliser ce projet décide de porter la subvention de la Commune de Rezé à 25.000 francs au lieu de 20.000 fr.

précédemment votés. Il considère que ce chiffre constitue un effort financier maxima étant donné les faibles ressources dont la Commune dispose actuellement.

Service d'eau
Extension

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de la Mairie de Nantes faisant connaître que les possibilités d'alimentation de la conduite du pont de Pirnil étaient insuffisantes pour permettre d'y brancher de nouvelles canalisations. - L'extension de la canalisation ne pourra être réalisée qu'après la mise en service du nouveau pont.

Demande des
habitants de la
Carterie

La pétition des habitants de la Carterie relative à la dénomination d'Avenue Jean Jaurès et l'abandon de leurs terrains pour la construction de cette avenue, est prise en considération par le Conseil municipal; - Cette avenue vient s'abou-
tir à la rue du Calvaire. -

Lettre Cardinal

M^r Cardinal, hôtelier, rue Chiersso à Port-Raou-
seau, demande à louer la partie du champ de foire qui est inoccupée en ce moment, pour y faire pacager son che-
val. L'Administration municipale examinera cette question sur place, notamment en ce qui concerne l'étendue de l'espace libre.

Reclamation de M^r
Benazeth

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la lettre de M^r Benazeth, & du rapport de M^r Bloyard, voyer-com-
munal relativement au curage des fossés au village de la
Gravilière décide de faire examiner à nouveau cette reclama-
tion par M^r Bloyard voyer.

Demande d'acquisition
de terrain

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipi-
pal deux demandes d'acquisition de terrains :

Savoir :

- 1^{re} M^r Marchant, employé de chemin de fer à
la Haute-Fl. relative à une parcelle située au droit de sa
maison, place de la Société d'une contenance de 24 mq.
- 2^e M^r Daviaud Jean B^r, à Northaux, relative à une
parcelle située rue des Fielets à la Haute-Fl., au droit de sa
maison, d'une contenance de 50 mq.

*Deliberé
Monsieur le Maire
24. 3. 25*



Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des plans & procès-verbaux d'expertise, dressés par M^r le receveur communal est d'avis de céder les parcelles sollicitées au prix de 5⁺ le m².

M^r Marchand aura alors à payer à la commune:
 24^m x 5⁺ = 120 francs.
 & M^r Daviais 50^m x 5⁺ = 250 francs.

Demande de M^r Constantin vétérinaire

La demande de M^r Constantin, vétérinaire, tendant à obtenir une augmentation de traitement, est renvoyée à la commission des Finances.

Service d'auto bus.
 (Subvention. Suppression)

Monsieur le Maire expose au Conseil, qu'il résulte des constatations faites par l'Administration municipale, que le service de correspondance par voiture automobile, entre la place Pirmil & les Trois-Moulins, service subventionné par la Commune, ne fonctionne pas dans les conditions qui avaient été arrêtées d'un commun accord entre le concessionnaire & la Municipalité.

Le Conseil municipal,

Considérant que les subventions importantes qui avaient été accordées devaient avoir pour contre-partie l'organisation d'un service régulier, avec un nombre de voyages déterminé suivant un horaire prévu; facilitation de billets à tarification comme moyen de contrôle,

Considérant que ces diverses conditions n'ayant pas été réalisées, le service ne donne plus satisfaction à la population intéressée.

Décide de supprimer la subvention communale à partir du 31 janvier 1925.

Bar de Bretemoult.

Comme suite à une délibération du Conseil municipal tendant à l'établissement d'un bar entre Bretemoult et la cabane Cruey, M^r l'Ingénieur en chef des Ports & Chaussées fait connaître qu'aucune des entreprises susceptibles de s'intéresser à cette affaire n'a voulu la mettre à l'étude dans les conditions indiquées par le Conseil Général, c'est-à-dire en fournissant les capitaux de premier établissement.

Le Conseil municipal, prie M^r le Maire de se mettre en

rapport avec les collectivités intéressées pour étudier d'autres moyens d'arriver à la réalisation de cette question.

Police municipale:

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter la nomination de M. Forin gendarme à Nantes devant prendre sa retraite prochainement, comme agent chargé de la police du roulage.

Adopté.

La commission des Finances statuera sur le traitement à allouer à cet agent.

Chim. de l'Essart et de la Classerie

Le Conseil prend en considération des pétitions tendant à l'amélioration du chemin d'exploitation dit de l'Essart à la Blondière & du chemin rural N° 7 entre la Classerie & la limite de la Commune.

Chim. des M. chaudières Liste de souscriptions

Monsieur le Maire soumet au Conseil une liste de souscriptions en terrains compris dans le sol du chemin rural N° 13 s'élevant à 2151 francs.

Il accepte la dite souscription & demande son approbation à Monsieur le Préfet.

Répurgation de Pont-Rousseau

Le Conseil municipal accepte les conditions de M. Rattineux en vue de l'extension du service de répurgation, les mardi, jeudi & samedi de chaque semaine jusqu'aux 3 Haulins, & le balayage mécanique des rues Alsac Lorraine & Félix Faure, 6 fois par semaine, quels que soient le temps & la saison. M. Rattineux demande 120 francs par mois.

Le Conseil autorise en outre M. le Maire à signer le traité à intervenir.

Le Conseil envisage aussi l'organisation d'un service d'enlèvement des immondices par les cantonniers communaux, plus spécialement dans les rues dont les immeubles sont dépourvus de jardins.

Projets de lotissement

Le Conseil municipal prend en considération deux projets de lotissement de terrains en vue de la construction de nouveaux immeubles. L'un présenté par M. André Rousseau concernant la propriété dite 'Belle Vue', rue de l'Industrie à

Don. 2 plans
Annex. 224 & 25



Pont Rousseau, l'autre par M^r de Ruidray, concer-
nant "Les Mahaudières"

Coutefois, le Conseil décide que par application des
lois en vigueur, les rues ou avenues ^{au projet} prévues dans ces lotisse-
ments ne seront incorporées au réseau communal, qu'autant
qu'elles seront livrées en état de viabilité.

Affaire Viriau

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal
que M^r Viriau coiffeur à Pont Rousseau a demandé l'inter-
vention des Pompiers de Nantes pour combattre un petit incendie
qui s'était déclaré dans un tas de foin qui se trouvait déposé en
bordure du chemin de la Haute-Be. - La commune a dû payer à
la Ville de Nantes pour le déplacement des hommes & du matériel
la somme de 314.40.

Le Conseil municipal

Considérant que ces frais doivent être supportés par M^r
Viriau qui s'est permis de violer le concours des Pompiers de
la Ville de Nantes bien que la Commune dispose des hommes &
de tout le matériel nécessaire à cet effet

Autorise Monsieur le Maire à poursuivre le sieur nommé aux
fins de remboursement de la somme de 314.40, la Commune
prenant à sa charge le complément soit 100 francs.

Cu du Gaz

Monsieur le Maire fait connaître que les pourparlers avec la
Compagnie du gaz en vue de l'extension du réseau de canalisation
dans la commune sont en bonne voie, & que seules quelques
questions de détail sont en discussion.

Beau de Bienfaisance
Don de M^r Lepage
avis du Conseil

Le Conseil M^r donne un avis favorable à la délibération du
Beau de Bienfaisance, relative au don de 450 francs fait par M^r Lepage de la
M^r Lande, à charge d'entretien de la fontaine.

A Lebarrier
J. Lecomte
J. Piquet
J. Cozic
J. Fougere
J. Lecomte